

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/134

Résumé :

La prise en charge des enfants confiés au service de protection de l'enfance constitue une dépense obligatoire et s'exerce principalement au sein de quatre types de structures : Foyer départemental de l'enfance, Maisons d'Enfants à Caractère Social, Foyers d'action éducative, lieux de vie.

L'activité reste soutenue avec au 30 septembre 2011, 2413 enfants confiés au Président du Conseil Général du Bas-Rhin (2 438 à la même date en 2010). Le nombre d'enfants accueillis a des répercussions sur plusieurs postes de dépenses notamment les frais d'hébergement.

Les crédits 2012 (76 210 000 euros) évoluent par rapport à 2011 (74 536 500 euros) pour faire face à l'évolution des frais de personnel, des charges sociales afférentes et des dépenses liées à l'accueil des enfants.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAP	Direction de l'Enfance et de la Famille	76 210 000 €
PAP	Direction du Pôle Aide à la Personne	50 000 €
PAT	Direction de l'immobilier	1 250 000 €
	TOTAL	77 510 000 €

4221 - Rénovation et équipement des établissements pour enfants

Les crédits inscrits pour 2012 se déclinent en 1 250 000 € destinés aux travaux réalisés pour le Foyer départemental de l'enfance et plus particulièrement la pouponnière.

Les locaux de la Pouponnière du Foyer de l'Enfance permettent d'accueillir les enfants âgés de quelques jours à environ 4 ans. Ils sont exigus et peu fonctionnels pour l'accueil d'une trentaine d'enfants.

La densité des bâtiments sur le site ne permettait pas de prévoir une nouvelle construction, le Département s'est porté acquéreur, début 2005, de la ferme Stéphanie située sur le terrain voisin.

Une opération consistant à transférer l'administration et à construire une nouvelle pouponnière a été décidée.

Les travaux se sont déroulés en 3 phases à savoir :

1) Réhabilitation et extension du bâtiment de la ferme Stéphanie, dans le but de recevoir l'ensemble des services administratifs de l'établissement.

Ces travaux commencés en février 2009 se sont achevés en juin 2010.

2) La deuxième phase des travaux concerne la construction de la pouponnière proprement dite. La livraison du nouveau bâtiment s'est achevée en septembre 2011 et depuis fin octobre les services ont pris possession des lieux.

3) Enfin, la troisième phase comprend la restructuration partielle de la pouponnière actuelle qui sera transformée en lingerie. Elle durera 6 mois à compter de début novembre 2011.

Le crédit de paiement de 50 000 € permettra de lancer un projet de rénovation. Il pourrait concerner la restructuration de l'établissement pour enfants Oberlin à LA BROQUE. Ce projet, en phase d'étude au stade actuel, pourrait être engagé courant 2012.

4222 - Frais d'hébergement - Foyer départemental de l'enfance

Ce foyer a une mission centrale dans le dispositif d'accueil de la protection de l'enfance. Il est chargé de l'accueil d'urgence, de l'observation et de l'orientation des mineurs confiés vers une solution d'accueil adaptée à sa situation familiale.

La hausse de 3% du budget du Foyer Départemental de l'enfance comprend les dépenses supplémentaires liées à l'augmentation des salaires et des frais d'accueil des enfants. En effet, le foyer connaît chaque année une suractivité (en septembre 2011, 44 enfants étaient en sureffectif).

4223 - Frais d'hébergement - Maisons d'enfants à caractère social

Les maisons d'enfants à caractère social et les foyers d'action éducative sont le socle de l'accueil des enfants confiés au service de protection de l'enfance, dans la mesure où elles proposent le plus grand nombre de places. Elles constituent le poste principal des dépenses de cet axe d'intervention.

Evolution du nombre d'enfants accueillis et des capacités d'accueil au 31 décembre	Nombre d'enfants confiés au Président du Conseil Général	Nombre d'enfants en placements directs (art 375 du code civil)	Nombre total d'enfants à accueillir (y compris placements directs en assistance éducative)	Places d'accueil installées en établissement sur le Bas Rhin
2005	1977	178	2154	1093
2006	2028	117	2145	1204
2007	2134	133	2267	1218
2008	2158	95	2253	1258
2009	2176	75	2251	1357
2010	2444	18	2462	1443
30 septembre 2011	2413	17	2430	1467

L'évolution des dépenses représente la traduction de la mise en œuvre du plan d'actions enfance et famille 2005-2009 et intègre l'augmentation annuelle des tarifs des établissements d'accueil et l'évolution du nombre d'enfant confiés.

4224 - Frais d'hébergement autres établissements

Parmi, les autres types d'hébergement, les lieux de vie permettent de répondre aux difficultés particulières rencontrées par des jeunes confiés au Président du Conseil Général. Cinq structures proposent de telles prises en charge dans le Bas- Rhin.

Les profils ou besoins spécifiques de certains enfants conduisent le service de protection de l'enfance à mobiliser sur d'autres départements, d'autres solutions d'accueil adaptées qui sont inexistantes ou indisponibles sur le département.

Au 30 septembre 2011, 133 enfants étaient accueillis hors du département du Bas-Rhin contre 138 au 30 septembre 2010 et 211 en 2007. Cette diminution est liée, en partie, aux créations de places, inscrites dans le plan d'actions en faveur de l'enfance et de la famille.

Par ailleurs, le Foyer Saint Odile contribue à favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs pris en charge par le service de protection de l'enfance. Des familles en difficulté peuvent également y être accueillies afin d'éviter la séparation des parents et de leurs enfants.

4225 - Mesures d'accompagnement à la sortie de placement

Depuis janvier 2006, la Fondation d'Auteuil met à disposition deux appartements à Strasbourg pour l'accueil des familles du département dont les enfants sont placés au titre de la protection de l'enfance et dont les parents ne peuvent exercer à leur domicile leur droit d'hébergement dans des conditions satisfaisantes.

Ce service permet aux parents et à leurs enfants de mieux vivre en famille et de favoriser leurs échanges. Cette prise en charge répond aux objectifs de maintien des liens et de retour de l'enfant dans son milieu d'origine.

Depuis mars 2009, ces accueils ont pu être réalisés temporairement sur trois appartements. Grâce au financement du Fond National de financement de la protection de l'enfance (FNFPE) ; les accueils sur 3 appartements pourront se poursuivre avec une évolution faible de la participation du Département.

Depuis 2008, les jeunes majeurs pris en charge par le service de protection de l'enfance bénéficient de l'allocation à la première installation. Le montant de cette allocation est de 650 euros (montant équivalent à celui proposé dans le cadre du FSL).

Au 30 septembre 2011, 17 jeunes ont perçu cette aide contre 22 jeunes en 2010.

L'équipe du service de protection de l'enfance Espaces Rencontres, est chargée de médiatiser les rencontres des parents et des enfants confiés au service et placés en famille d'accueil. Cette équipe fonctionne au maximum de ses capacités et n'est donc pas en mesure de mettre en œuvre toutes les heures de visites médiatisées ordonnées par les magistrats.

C'est pourquoi, le Département délègue environ 250 heures de visites médiatisées par mois à des associations spécialisées dans la médiation. Cette délégation se poursuivra en 2012.

4226 - Accueil des mères isolées

Les maisons maternelles sont destinées aux jeunes femmes enceintes ou mères isolées avec enfants de moins de trois ans. Elles peuvent être accueillies par le Foyer Marie Madeleine à ILLKIRCH, l'Escale du Foyer de l'enfance, le foyer Espérance à SÉLESTAT ou d'autres structures des départements limitrophes.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

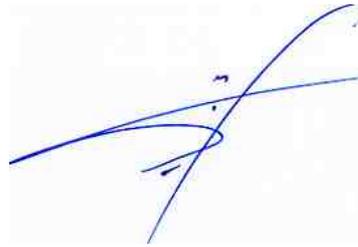
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4221	Rénovation et équipements des établissements pour enfants et autres structures	2 200 000,00 €	1 300 000,00 €
4222	Frais d'hébergement - Foyers de l'enfance	10 863 000,00 €	11 190 000,00 €
4223	Frais d'hébergement - Maisons d'enfants à caractère social	53 500 000,00 €	55 200 000,00 €
4224	Frais d'hébergement Autres établissements	6 458 500,00 €	6 000 000,00 €
4225	Mesures d'accompagnement à la sortie de placement	420 000,00 €	430 000,00 €
4226	Accueil des mères isolées	3 295 000,00 €	3 390 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL